

FICHE ACTION N°5 : Formaliser le dispositif partenarial de lutte contre l’habitat indigne dans le département

Constat	Le principe de rédaction d’une Charte partenariale avait été validé dans le cadre du PDALHPD en 2017 afin de formaliser le fonctionnement adopté entre les partenaires de la lutte contre l’habitat indigne dans le département afin de le pérenniser. L’articulation entre ce qui relève du PDLHI et du PDALHPD devra être préalablement défini.
Objectifs généraux	Consolider le dispositif partenarial existant
Objectifs opérationnels	Formaliser la coopération opérationnelle entre les partenaires et assurer une complémentarité entre PDLHI et le PDALHPD.
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• rédiger une charte partenariale</li> </ul>
Pilote(s)	ARS/ ADIL
Partenariat	DDT, Conseil Départemental, DRDJSCS
Calendrier - durée de l’action	2019 – 2021 2 <sup>nd</sup> semestre 2020 pour la rédaction de la charte
Évaluation indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date de mise à disposition de la charte</li> </ul>